

Attestation de recensement

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser dans le mois qui suit leur seizième anniversaire.

Il faut se présenter en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile de moins de trois ans.

➤ **La présence du jeune est obligatoire.**

| | |
|--|---|
|  | <p><i>Imprimé n° 106°/02.</i></p> <p>ATTESTATION DE RECENSEMENT</p> <p>Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997.</p> <p>Format : 29,7 x 21.</p> |
| <p>Le maire de la commune</p> <p>de</p> <p>atteste que M</p> <p>né(e) le []/[]/[] à</p> <p>domicilié(e) à</p> <p>a demandé son inscription sur les listes de recensement ;</p> <p>a été informé(e) des conditions dans lesquelles il (elle) participera à l'appel défense et citoyenneté.</p> <p>L'intéressé(e), (Signature.)</p> | <p>L'autorité consulaire</p> <p>de (commune et pays)</p> <p>Délivrée le []/[]/[]</p> <p>Le maire / L'autorité consulaire, (Cachet et signature.)</p> |
| <p>Ce document est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.</p> | |

DNSI - DEC - Janvier 2011 - Version 1 - MGA/BRIC/MT/Impression



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA JEUNESSE AU CŒUR DE LA DÉFENSE

SEPTEMBRE 2020

MINISTÈRE DES
ARMÉES
SECRÉTARIAT
GÉNÉRAL POUR
L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU
SERVICE NATIONAL
ET DE LA JEUNESSE

Publication :

Bureau des relations
publiques

REPRISE DES JDC

Bonjour,

Les JDC suspendues depuis le 16 mars 2020 ont repris.

Essentielles au lien entre les jeunes et les armées, les JDC sont adaptées, dans leur contenu et dans leur forme, afin de résorber le retard pris suite à leur report lié aux mesures contre la COVID-19.

D'une durée de 3h30, le nouveau format, mis en œuvre à compter du 07 septembre 2020, permet de réaliser deux JDC par jour tout en répondant aux deux enjeux majeurs : sensibiliser et informer sur les missions et les métiers de la défense ; détecter et orienter les jeunes décrocheurs en difficulté avec la langue française.

Cette JDC adaptée est centrée d'une part sur les sujets liés à la défense et d'autre part sur les questions d'insertion (tests de compréhension de la langue française, entretien pour les décrocheurs). Les autres modules de la JDC (droit à la formation, obligation de formation, etc.) sont mis à disposition des appelés de manière dématérialisée sur majdc.fr. Les jeunes en sont informés lors de la demi-journée en présentiel.

D'autre part, Les conditions de reprise de la JDC sont en adéquation avec le protocole que le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met en place dans les lycées (respect des gestes barrières par ceux qui encadrent et animent les JDC et par les jeunes).

Par ailleurs, chaque ordre de convocation est accompagné d'un courrier précisant :

- ♦ de ne pas se rendre à la convocation en cas de fièvre ou d'autre symptôme, et prévenir le centre du service national de rattachement ;
- ♦ que le port d'un masque est obligatoire à l'entrée du site et lors de la JDC ;
- ♦ de se munir d'un stylo qui ne devra pas être prêté .

Une question, une remarque ou besoin d'aide, contactez-nous !

Du lundi au jeudi de 09h à 11h45 et de 13h30 à 16h00

le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30.

Le CSN de Caen ne reçoit pas
de public.

Par souci d'efficacité et compte tenu à ce jour des effectifs en personnel, nous privilégions actuellement les communications par mail :



csn-caen.jdc.fct@intradef.gouv.fr



09 70 84 51 51



www.majdc.fr

Centre du Service National de Caen
Quartier Lorge
11 rue Neuve Bourg l'Abbé
BP 90552
14037 CAEN CEDEX